

COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30

Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 27 Février 2020

P.V. n° 19

Président : M. Lucien GERARD

Secrétaire : Jean Michel DREYFUS

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Tirage des Coupes du Var Jeunes

- Finales des Coupes du Var

TIRAGE AU SORT

DES COUPES DU VAR U14 / U15 / U16 / U17 / U18

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA, Directrice Administrative, en présence des membres de Commission suivant : Mmes Huguette CARPENTIER (C. Féminines et Féminisation), Cathy DARDON (Présidente C. Féminines et Féminisation), Noëlle MOUTON (C. Féminines et Féminisation), MM. Guy BOUCHON (Président C. des Activités Sportives section « Jeunes »), Francis GALIMI (C. Féminines et Féminisation), Gérard IVORA (C. de Discipline), Jean Luc PHILIPPS (C. de Discipline) ainsi que des clubs de BRIGNOLES (M. CICOLELLA), CARQUEIRANNE LA CRAU (M. MOLLON), SC DRAGUIGNAN (M. LOIC), SC TOULON (M. MENDY), RACING FC TOULON (M. MEYRIEU).

1/4 DE FINALE

COUPES DU VAR U14 / U15 / U16 / U17 / U18

A jouer le 22 Mars 2020

sur le terrain du club premier nommé

U14

¼ DE FINALE

- MAR VIVO / FREJUS ST RAPHAEL

- GARDIA CLUB / HYERES FC

- SC DRAGUIGNAN / ST CYR

- RACING FC TOULON / SC TOULON

U15
¼ DE FINALE

- RACING FC TOULON / SC TOULON
- SC DRAGUIGNAN / PIVOTTE SERINETTE
- FREJUS ST RAPHAEL / ROQUEBRUNE
- LORGUES / PAYS DE FAYENCE

U16
¼ DE FINALE

- ST MAXIMIN / RACING FC TOULON
- CARQUEIRANNE LA CRAU / TOULON HOPITAL
- PUGET SUR ARGENS / GARDIA CLUB
- ST CYR / HYERES FC

U17
¼ DE FINALE

- SC TOULON / MAR VIVO
- RACING FC TOULON / FREJUS ST RAPHAEL
- VAL ISSOLE / CUERS PIERREFEU
- CARQUEIRANNE LA CRAU / BRIGNOLES

U18
¼ DE FINALE

- SIX FOURS LE BRUSC / COGOLIN
- FLAYOSC / SC DRAGUIGNAN
- LA VALETTE / SC TOULON
- HYERES FC / FREJUS ST RAPHAEL

FINALES DES COUPES DU VAR

Les Finales de Coupe du Var étaient initialement prévues le week-end du 30 et 31 mai 2020 (Pentecôte). Afin de ne pas pénaliser les nombreux clubs organisant des tournois lors de ce week-end, il a été décidé par le Comité de Direction en accord avec la Commission des Coupes du Var de fixer ces finales :

> Les 6 et 7 Juin 2020 sur les sites de RAMATUELLE et de CARQUEIRANNE LA CRAU

Prochaine réunion
Jeudi 5 Mars 2020

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ